

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Bourges, le 28 février 2018

## VIGILANCE ORANGE NEIGE/VERGLAS DANS LE DÉPARTEMENT DU CHER

Un épisode de neige-verglas est attendu sur le département du Cher ce mercredi 28 février 2018 à partir de 19h00, jusqu'au jeudi 1er mars 2018 à 19h00.

Cet épisode de neige, accompagné de pluies verglaçantes notables, est susceptible d'engendrer des difficultés de circulation et de perturber certaines activités.

La perturbation atteindra l'ensemble du Centre Val de Loire ce soir. Au contact de l'air très froid présent sur notre région, les précipitations deviendront neigeuses (hauteurs attendues 3 à 5 centimètres).

Dès le milieu de la nuit, la neige est remplacée quelques heures par de la pluie verglaçante, tandis que les températures redeviennent légèrement positives.

**Les conditions de circulation peuvent s'avérer difficiles et les risques d'accidents accrus. Soyez vigilants.**

**Les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone pourront être affectés par cet épisode neigeux.**

### Conseils de comportement à la population :

- Consultez les prévisions météorologiques et de circulation.
- Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer.
- Privilégiez dans la mesure du possible les transports en commun.
- Renseignez-vous sur les conditions de circulation sur le site de Bison Futé.
- Préparez votre déplacement et votre itinéraire.
- Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place.
- Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation.
- Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige en en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.
- Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.

.../...

### Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 - [pref-communication@cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@cher.gouv.fr)

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - [www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)



@Prefet18



Préfet du Cher

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



PRÉFET DU CHER

- N'utilisez pas pour vous chauffer :
  - des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.
  - des chauffages d'appoint à combustion en continu.Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.

## Si vous devez impérativement vous déplacer :

- Adaptez votre vitesse aux conditions de circulation
- Vérifiez la pression des 4 pneus
- Privilégiez les pneus hiver
- Bien voir et être bien vu (pare-brise, éclairage)
- Roulez lentement en cas de précipitations ou d'adhérence incertaine
- Allongez les distances de sécurité et adopter une conduite souple
- Si vous partez en montagne, prévoyez des chaînes
- Testez les éléments sensibles au froid
- Emportez un « kit de survie » au froid (couverture et boisson)

Pour toutes les informations sur les conditions climatiques : [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)

Pour toutes les informations sur le réseau routier départemental : [www.inforoute18.fr](http://www.inforoute18.fr) – [www.cofiroute.fr](http://www.cofiroute.fr) – [www.bison-fute.gouv.fr](http://www.bison-fute.gouv.fr)

La Préfète du Cher

## Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 - [pref-communication@cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@cher.gouv.fr)

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - [www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)



@Prefet18



Préfet du Cher